



Informations & Programme

Obligations Règlementaires

L'employeur a l'obligation de délivrer une autorisation de conduite à tous salariés qui utilisent un chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant. Pour cela il doit s'assurer de leur capacité à conduire en sécurité soit par une formation à la délivrance d'une autorisation de conduite.

La durée et le contenu de celle-ci doit être adaptée à l'expérience du candidat et la complexité de l'équipement du travail concerné.

Formation et autorisation de conduite :

- Article R 4323-55 du code du travail * les modalités sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 02 décembre 1998.
- Article R 4323-56 du code du travail * Circulaire DRT 99/7 du 15/06/1999 * Décret n°2015-172 du 13/02/2015.

Vérifications générales périodiques :

- Arrêté du 01 mars 2004 *.

Objectifs

- Lui apporter les compétences nécessaires à la conduite du chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant.
- Lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du chariot concerné.
- Lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation.
- Lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir les risques.

Public

Tous salariés amenés à utiliser un chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant.



Pré requis

Avoir 18 ans et plus.

Être en possession d'un Certificat d'aptitude au travail délivré par la médecine du travail.

Durée

Initiale : Variable en fonction de la catégorie concernée et de l'expérience de l'apprenant.

Recyclage : Conseillé et Recommandé par la CNAM tous les 5 ans variable en fonction de la catégorie concernée et de l'expérience de l'apprenant.

Evaluation

- Les acquis de la formation sont mesurés par une évaluation théorique et pratique.
- L'autorisation de conduite ne pourra être délivré que pour la catégorie de gerbeurs pour lequel le candidat a été évalué.
- Le centre de formation donnera les résultats des épreuves théoriques et pratiques indiquées dans la grille d'évaluation correspondante qui auront été effectuées, en situation de travail. Tous les moyens requis doivent donc être mis en œuvre pour le passage des épreuves pratiques (aucune simulation n'est admise).
- Une attestation de formation remise aux participants en fin de formation mentionnera la réussite ou l'échec aux évaluations théoriques et pratiques.
- L'employeur pourra en conséquence prendre la décision de délivrer ou non l'autorisation de conduite.

Validation

- Attestation de formation.
- Préparation du titre d'autorisation de conduite rempli ou non suivant la demande du client.

Documentation

Un livret de formation est remis à chaque participant.

Matériel Pédagogique

- Visuel sur vidéoprojecteur.
- Discussions.
- Intervention sur le terrain.
- Présentation du matériel et EPI.
- Exercices sur application des thèmes abordés.



Programme

Connaissances Théorique :

Connaissance générale :

- Généralités, réglementation, les responsabilités.
- Acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels.
- Rôle et responsabilité du conducteur, du constructeur, de l'employeur.

Technologie chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant :

- Rappels techniques et notion de technologie.
- Présentation des différentes catégories de Chariots.
- Différentes technologies de batteries d'accumulateurs.
- Terminologie et caractéristiques générales (hauteur, levée libre, portée, capacité).
- Identification, rôle et différents organes de sécurité.
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, translation, élévation.
- Equipements de préhension de charges disponibles pour les gerbeurs, leur utilisation possible.
- Paramètre de fonctionnement ajustables par un technicien des conditions d'utilisation (vitesse, rampes d'accélération...).

Principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant, les catégories de CACES :

Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention :

- Gerbeurs à conducteur accompagnant R485.
- Transpalettes et gerbeurs ≤ 1.20 m.
- Chariots à conducteur accompagnant.
- Chariots tout terrain.

Notions élémentaires :

- Evaluation de la masse et de la position du centre de gravité des charges.
- Conditions de stabilité (moment, renversement, basculement).
- Conduite à tenir en cas de défaillance ou d'incendie du gerbeur ou de la charge (renversement).
- Justification du port des EPI.
- Interprétation des pictogrammes de manutention des charges, risque chimiques, biologique, bactériologique.



- Interprétation des panneaux de circulation, du plan de circulation, des consignes de sécurité, du protocole de chargement et déchargement.
- Effet de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives, de téléphone, de musique.

Vérification d'usage des chariots des gerbeurs à conducteur accompagnant :

- Exploitation du chariot (prise de poste complète avec détail exhaustif).
- Vérifications d'usage contrôle des documents et opérations de maintenance de 1er niveau.
- Les dangers et conduite à tenir.
- Signalisation et balisage de la zone de travail.
- Les manœuvres de secours.

Savoir Faire Pratiques :

Vérifications et prise de poste (notice d'instructions, VGP etc...).

Mises en situation de travail.

Vérification visuelle de l'état du gerbeur.

Utilisation du chariot pour conduite, exercices pratiques de positionnement et manœuvres :

- Manœuvrer et diriger le gerbeur, marche avant, arrière, ligne droite, courbe à vide et en charge.
- Prendre et déposer une charge au sol.
- Effectuer un gerbage, dégerbage de charges en pile.
- Effectuer le stockage, déstockage, à tous les niveaux d'un palettier.
- Réaliser le chargement et déchargement d'un véhicule d'un quai à l'arrière.
- Effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule au moyen du hayon.
- Manutentionner une charge longue, un conteneur rigide et une charge déformable.
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer.

Dans la zone évolution identifier les sources potentielles à risques.

Manœuvre de sécurité.

Fin de poste et opérations d'entretien quotidien, maintenance de 1er niveau.